

Le Président,

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L952-6-1 ;
- Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps de maître de conférences ;
- Vu la délibération du conseil académique en formation restreinte (séance du 18 janvier 2017) ;

**ARRETE**

**Article premier :** Le comité de sélection pour l'emploi de maître de conférences n° 60MCF0419 (4383) – profil : Systèmes multiphysiques et signaux sonores, est constitué ainsi qu'il suit :

Membres internes

**Benoît FABRE, Professeur des universités (Président)**

Xavier CLAEYS, Maître de conférences

Jean-Louis GIAVITTO, Directeur de recherche

Nicolas OBIN, Maître de conférences

Agnès ROBY-BRAMI, Directrice de recherche

Marie-Aude VITRANI, Maître de conférences

Membres externes

Florence ALBERGE, Maître de conférences

Brigitte D'ANDREA-NOVEL, Professeur des universités

Bertrand DAVID, Professeur des universités

Joël GILBERT, Directeur de recherche

Nathalie HENRICH, Chargée de recherche

Marc REBILLAT, Maître de conférences

**Article 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 février 2017

Pour le Président de l'Université P et M Curie  
Et par délégation  
Le Vice-Président Parcours professionnels  
et carrières

Jean CHAMBAZ  
Jacques MALENFANT